

AFFAIRE N°11 - Acquisition de deux terrains, appartenant à Mademoiselle GRONDIN Dany et à Madame SAUTRON Jacob, nécessaires à la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté n°1 de Moufia.

LE MAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le but de s'assurer la maîtrise des terrains nécessaires à la réalisation de la ZAC n°1 de Moufia selon le schéma de structure que vous avez adopté le 13 décembre 1977 (affaire n°37/1), la Commune a entrepris directement ou par l'intermédiaire de la SEDRE intervenant en qualité de bureau foncier, des négociations en vue de l'acquisition des terrains suivants :

- terrain de 3 060 m², cadastré section BI n°21, situé entre le CD 60 et le Chemin Ho-Chui, appartenant à Melle GRONDIN Dany et sur lequel sont installées trois familles dont les baux expirent au plus tard en mai 1980. Un accord est intervenu sur le prix de 180 000 F compatible avec l'estimation des Services Fiscaux.

- terrain de 3 927 m², cadastré section BS n°60 (partie), situé entre le chemin Jacques Maillot et la voie d'accès au CET, appartenant à Mme SAUTRON Jacob née GAUVIN Béatrice, qui accepte de le céder au prix de 177 200 F conforme à l'avis des Domaines.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à effectuer le paiement de ces terrains aux prix respectifs de 180 000 F pour Melle GRONDIN en 177 200 F pour Madame SAUTRON, ainsi que celui des honoraires des notaires chargés de la rédaction des actes de vente correspondants.

La dépense sera prélevée sur les emprunts à contracter auprès de la CAECL et de la CDC, inscrits au Budget Supplémentaire de 1977 et au Budget Primitif de 1978.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Vu
St Denis le 9 mai 1978
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé: Patrice HANIER
Pour copie conforme
Le Directeur des Finances et
des Collectivités locales
Le Chef de Bureau délégué
J. LAROSTE